

LOI

L/92/ 014 / CTRN DU 20 MAI 1992
RATIFIANT ET PROMULGUANT LA CONVENTION
DE BASE SIGNEE LE 06 MARS 1992 ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA SOCIETE "HYDRO
MINERAL EXPLOITATION LTD" (HYMEX LTD)

LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL A DELIBERE
ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE PROMULGUE LA LOI DONT
LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1ER.- Est ratifiée et promulguée la Convention de
base pour l'exploitation du diamant et de l'or dans la Préfec-
ture de Macenta signée le 06 Mars 1992 entre la République
de Guinée et la Société de droit anglais "Hydro Mineral Exploi-
tation LTD" (HYMEX LTD).

ARTICLE 2.- La présente Loi sera publiée au Journal Officiel
de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

CONAKRY, le 22 JUIN 1992



- GENERAL LANSANA CONTE -